

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Juin 2017

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Retrait des substances actives

Dérogations 120 jours sur les PPAM

Extensions d'usages sur les PPAM

Retrait d'usages sur les PPAM

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

APPROBATION DES SUBSTANCES ACTIVES, DE BASE ET A FAIBLE RISQUE

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



EVALUATIONS DE RISQUE DES SUBSTANCES ACTIVES

Evaluations de risque des substances actives

benzovendiflupyr (CAS 1072957-71-1)

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active benzovendiflupyr (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

bromoxynil (CAS 1689-99-2)

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active bromoxynil.

[>> Lien](#)

flupyradifurone (CAS 951659-40-8)

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active flupyradifurone (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

laminarin (CAS 9008-22-4)

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active laminarin.

[>> Lien](#)

mepanipyrim (CAS 110235-47-7)

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active mepanipyrim.

[>> Lien](#)

metazachlore (CAS 67129-08-2)

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active metazachlore (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

terpenoid blend QRD 460

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active terpenoid blend QRD 460 (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

Evaluations de risque des substances de base

bière

La commission européenne a reçu une demande de l'ITAB pour la bière, en vue de son inscription en tant que substance de base, pour un usage contre limaces et escargots. Le rapport publié résume les concertations organisées par la commission européenne, ainsi que les avis scientifiques émis par l'EFSA.

[>> Lien](#)

sorbate de potassium

La commission européenne a reçu une demande de Decco Iberica Post Cosecha S.A.U pour le sorbate de potassium, en vue de son inscription en tant que substance de base, pour un usage fongicide sur agrumes, fruits à pépins et à noyau. Le rapport publié résume les concertations organisées par la commission européenne, ainsi que les avis scientifiques émis par l'EFSA.

[>> Lien](#)

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



RETRAIT DES SUBSTANCES ACTIVES

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



DEROGATIONS 120 JOURS SUR LES PPAM

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



EXTENSIONS D'USAGES SUR LES PPAM

CENT 7 [isoxaben]

Renouvellement de l'homologation sur :

PPAM - non alimentaires * Désherbage				
<i>Uniquement sur : Camomille grande (=Partenelle), Ginkgo, Iris pallida, Lavande-Lavandin, Mélilot, Millepertuis perforé, Pastel des teinturiers, Pyrèthre de Dalmatie</i>				
Camomille grande	Préémergence	-	2 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
Ginkgo	Culture installée	Avant apparition des feuilles	2 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
Iris pallida	Postplantation	-	0.7 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
	Repos végétatif	-	2 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
Lavande-Lavandin	Postplantation	-	1 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
	Repos végétatif	-	2 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
Mélilot	Postlevée	-	1 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
Millepertuis perforé	Postplantation	-	1 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
Pastel des teinturiers	Postlevée	Stade 8 feuilles et plus	0.5 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
Pyrèthre de Dalmatie	Culture installée	-	1.25 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
	Postlevée	Plantes de plus de 10cm	0.8 L/ha	1 application
	ZNT aqua : 5m			
	Postplantation	-	1 L/ha	1 application
ZNT aqua : 5m				
PPAMC * Désherbage				
<i>Uniquement sur : camomille romaine et oseille</i>				
Camomille romaine	Postplantation		1 L/ha	1 application
	DAR : 90 jours	ZNT aqua : 5 m		
Oseille	Après coupe		1 L/ha	1 application
	DAR : 30 jours	ZNT aqua : 5 m		

[>> Voir la décision de l'ANSES](#)

[>> Consulter e-phy – Cent-7](#)



RETRAIT D'USAGES SUR LES PPAM

AFALON 50 L, CALIN 450, LINAGAN, NORUNIL 50 SC [linuron]

Retrait des produits à base de linuron, à la suite du non-renouvellement de l'approbation de la substance active.

			Délai accordé pour la vente et la distribution :	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks :
Tous les usages sont retirés				
			3 décembre 2017	3 juin 2018

[>> Voir la décision de l'ANSES - AFALON 50 L](#)

[>> Voir la décision de l'ANSES - CALIN 450](#)

[>> Voir la décision de l'ANSES - LINAGAN](#)

[>> Voir la décision de l'ANSES - NORUNIL 50 SC](#)

[>> Consulter e-phy – Voir l'ensemble des produits à base de linuron](#)

CENT-7 [isoxaben]

Usages non demandés dans le renouvellement d'homologation :

			Délai accordé pour la vente et la distribution :	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks :
Fines herbes * Désherbage Culture(s) rattachée(s) : ciboulette, estragon, organ, romarin, sarriette, thym				
			-	-
PPAM – non alimentaires * Désherbage Culture(s) rattachée(s) : immortelle d'Italie				
			-	-

[>> Voir la décision de l'ANSES](#)

[>> Consulter e-phy – Cent-7](#)

SYSTHANE 20 EW [myclobutanil]

Usages retirés :

			Délai accordé pour la vente et la distribution :	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks :
Artichaut * traitement des parties aériennes * Oïdium(s) Culture(s) rattachée(s) : cardon <i>Risque de dépassement de LMR dans les cultures traitées et dans les cultures suivantes.</i>				
0.375 L/ha	3 application(s)/an	DAR : 3 jours	10 septembre 2017	10 septembre 2018
Carotte * traitement des parties aériennes * Oïdium(s) Culture(s) rattachée(s) : angélique racine, gentiane jaune, livèche racine, raifort <i>Usage non soutenu dans la demande de renouvellement.</i>				
0.375 L/ha	3 application(s)/an	DAR : 14 jours	10 septembre 2017	10 septembre 2018

[>> Voir la décision de l'ANSES](#)

[>> Consulter e-phy – Systhane 20 EW \(sélectionner les usages retirés\)](#)



LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS

Evaluations des LMR existantes

penconazole (CAS 66246-88-6) – Article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active fongicide penconazole ont été évaluées par l'EFSA.

[>> Lien](#)

Modifications des LMR

Règlement N°2017/978

Des modifications de LMR pour les substances actives suivantes viennent d'être adoptées par le présent règlement. Le présent règlement est applicable à partir du 4 janvier 2018.

- fluopyram (cardon 0.01 ppm, infusions autres que feuilles, fleurs ou racines 0.05 ppm, épices graines et fruits 0.05 ppm)
- hexachlorcyclohexane isomère alpha (toutes cultures 0.01 ppm)
- hexachlorcyclohexane isomère beta (toutes cultures 0.01 ppm)
- lindane (infusions 0.01 ppm, épices 0.01 ppm)
- nicotine (pas de modification pour les PPAM)
- profenofos (graines de coriandre, de cumin et de fenouil 0.05 ppm, épices fruits 0.07 ppm)

[>> Lien](#)

Règlement N°2017/983

Des modifications de LMR pour la substance active suivante viennent d'être adoptées par le présent règlement. Le présent règlement est applicable à partir du 30 juin 2017 (30 décembre 2017 pour le riz basmati).

- tricyclazole (légumes-racines 0.01 ppm, cresson, roquette et pourpier 0.01 ppm, fines herbes et fleurs comestibles 0.02 ppm, légumes tiges 0.01 ppm, graines oléagineuses 0.01 ppm)

[>> Lien](#)

Propositions de modifications des LMR

ametoctradine (CAS 865318-97-4)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active ametoctradine sur **fines herbes et fleurs comestibles (à l'exception de la sauge et du basilic)**.

[>> Lien](#)

chlorpyrifos-methyl (CAS 5598-13-0)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active chlorpyrifos-methyl sur kaki et grenade.

[>> Lien](#)

prohexadione (CAS 88805-35-0)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active prohexadione sur prunes.

[>> Lien](#)

spinetoram (CAS 935545-74-7)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active spinetoram sur différentes cultures dont les **fines herbes et fleurs comestibles et les infusions**.

[>> Lien](#)



REGLEMENTATIONS DIVERSES

Instruction technique DGAL/SDQSPV/2017-437

Inscription au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt des moyens permettant de diminuer la dérive de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques

[>> Lien](#)



SECURITE APPLICATEUR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.



Lutte contre les insectes au stockage

Retrait des produits contenant du piperonyl butoxide (PBO) du guide de protection des cultures utilisables en AB.

- retrait de la mention AB sur les étiquetages des produits concernés à la vente et à la distribution au 31 mars 2017
- fin d'utilisation du stock au 30 septembre 2017.

[>> Lien](#)

